

TROISIÈME SESSION

PREMIÈRE PARTIE

SÉANCES PUBLIQUES

THIRD SESSION

PART I.

PUBLIC SITTINGS

COUR PERMANENTE DE JUSTICE INTERNATIONALE

TROISIEME SESSION

PREMIERE
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 18 juin 1923, à 11 h.
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
SCHÜCKING,
M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour.*

Ouverture de la session.

Le PRÉSIDENT déclare ouverte la troisième session de la Cour.

Hommage à feu M. Barbosa, Juge de la Cour permanente de Justice internationale.

Le PRÉSIDENT fait l'éloge de feu M. Ruy Barbosa, Juge de la Cour permanente de Justice internationale. (Annexe Ia.)²⁾

1) Deuxième séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n° I, pp. 49.

PERMANENT COURT OF INTERNATIONAL JUSTICE

THIRD SESSION

FIRST
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on June 18th, 1923, at 11 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,

Lord FINLAY,

MM. NYHOLM,
MOORE,
de BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
SCHÜCKING,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court*.

Opening of the session.

The PRESIDENT declared the third session of the Court opened.

Homage to the late M. Barbosa, Judge of the Permanent Court.

The PRESIDENT made a statement with regard to the late M. Ruy Barbosa, Judge of the Permanent Court of International Justice. (Annex Ia.) (2)

(1) Second meeting of the Court.

(2) See Part II, No. I, pp. 50.

Engagement solennel de M. Wang Chung-Hui.

Le PRÉSIDENT invite M. Wang Chung-Hui, Juge-suppléant, convoqué pour remplacer feu M. Barbosa, à se lever et à prendre l'engagement solennel prévu à l'article 5 du Règlement de la Cour.

MM. les Membres de la Cour se lèvent et M. WANG CHUNG-HUI prend l'engagement suivant :

« Je déclare solennellement que j'exercerai tous mes devoirs et attributions de juge en tout honneur et dévouement, en pleine et parfaite impartialité et en toute conscience. »

Le PRÉSIDENT déclare M. Wang Chung-Hui installé comme Juge de la Cour permanente de Justice internationale.

Rôle des affaires.

A la demande du Président, le GREFFIER lit le rôle des affaires pour la troisième session de la Cour. (Annexe 1b) ¹⁾.

Le PRÉSIDENT déclare que la Cour traitera les affaires portées sur le rôle dans l'ordre suivant :

1. Avis consultatif concernant le statut de la Carélie orientale.
2. Affaire du vapeur *Wimbledon*.
3. Avis consultatif concernant la question des colons d'origine allemande en Pologne.

Règlement du différend entre la France et la Grande-Bretagne concernant les décrets de nationalité promulgués en Tunisie et au Maroc.

Le PRÉSIDENT fait l'exposé reproduit à l'annexe 1c ²⁾, concernant le règlement survenu entre les Gouvernements français et anglais au sujet de ce différend.

Engagement solennel de M. Schücking, Juge national.

Le PRÉSIDENT déclare que, conformément à l'article 31 du Statut de la Cour, le Gouvernement allemand a désigné

1) Voir deuxième Partie, n^o 2, pp. 52.

2) Voir deuxième Partie, n^o 3, pp. 55.

Solemn declaration by M. Wang Chung-Hui.

The PRESIDENT requested M. Wang Chung-Hui, Deputy-Judge, summoned to replace the late M. Barbosa, to rise and make the solemn declaration, in accordance with Article 5 of the Rules of the Court.

M. WANG CHUNG-HUI made the following declaration before the Court, all standing :

“I solemnly declare that I will exercise all my powers and duties as a judge honourably and faithfully, impartially and conscientiously.”

The PRESIDENT declared M. Wang Chung-Hui duly installed as a Judge of the Permanent Court of International Justice.

List of cases.

At the request of the President, the REGISTRAR read the list of cases for the third session of the Court. (Annex 1*b*.) (1)

The PRESIDENT announced that the Court would deal with the cases on the list in the following order :

1. Advisory opinion in regard to the status of Eastern Carelia.
2. Proceedings in the case of the “Wimbledon”.
3. Advisory opinion in regard to Colonists of German Origin in Poland.

Settlement of dispute between France and Great Britain in regard to nationality decrees promulgated in Tunis and Morocco.

The PRESIDENT made the statement reproduced as Annex 1*c* (2), concerning the settlement arrived at between the French and British Governments in regard to the above dispute.

Solemn declaration by M. Schücking, National Judge.

The PRESIDENT announced that, in accordance with Article 31 of the Statute of the Court, the German Government

(1) See Part II, No. 2, pp. 53.

(2) See Part II, No. 3, pp. 58.

M. le professeur Schücking pour siéger comme Juge national dans l'affaire du vapeur *Wimbledon*. Il invite M. Schücking à se lever et à prendre l'engagement solennel prévu à l'article 5 du Règlement de la Cour.

Les Membres de la Cour se lèvent et M. SCHÜCKING prend l'engagement suivant :

« Je déclare solennellement que j'exercerai tous mes devoirs et attributions de juge en tout honneur et dévouement, en pleine et parfaite impartialité et en toute conscience. »

Le PRÉSIDENT prend acte au nom de la Cour de l'engagement solennel de M. Schücking.

Date de la prochaine séance publique.

Le PRÉSIDENT annonce que la date de la prochaine séance publique sera notifiée en temps utile aux parties intéressées et à la presse.

La séance est levée à midi.

Le Président de la Cour :
(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :
(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

had appointed Professor Schücking as National Judge to sit upon the Bench in the "Wimbledon" case. He requested M. Schücking to rise and make the solemn declaration, in accordance with Article 5 of the Rules of Court.

M. SCHÜCKING made the following declaration, the Members of the Court all standing :

"I solemnly declare that I will exercise all my powers and duties as a judge honourably and faithfully, impartially and conscientiously."

The PRESIDENT, in the name of the Court, took cognizance of the solemn declaration made by Professor Schücking.

Date of the next public sitting.

The PRESIDENT announced that notice of the next public sitting would be given in due course to the parties concerned and communicated to the Press.

The Court rose at 12 noon.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD.
Registrar.

TROISIÈME SESSION

DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 22 juin 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*.

Avis consultatif concernant la Carélie orientale.

LE PRÉSIDENT invite le Greffier à donner lecture du texte de la requête concernant la Carélie orientale, soumise à la Cour pour avis consultatif, ainsi que de la résolution du Conseil de la Société des Nations à ce sujet.

Le GREFFIER lit le texte de la requête et de la Résolution. (Annexe 4.)²⁾

Le PRÉSIDENT annonce que, conformément au passage de la résolution en question portant que la Cour, en formulant son avis, prendra en considération les renseignements que pourraient lui adresser également les différents pays intéressés,

1) Sixième séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n° 4, pp 62.

THIRD SESSION

SECOND PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on June 22nd, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*.

LORD FINLAY,

MM. NYHOLM,

MOORE,

DE BUSTAMANTE,

ALTAMIRA,

ODA,

ANZILOTTI,

HUBER,

WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court*.

Advisory opinion concerning Eastern Carelia.

The PRESIDENT called upon the Registrar to read the text of the question submitted to the Court for advisory opinion concerning Eastern Carelia. Likewise the Resolution of the Council of the League of Nations.

The REGISTRAR read the text of the question and the Resolution (Annex 4.) (2)

The PRESIDENT announced that, in conformity with the passage in the above Resolution which had just been read, stating that the Court should take into consideration for the purposes of its opinion information which the various

(1) Sixth meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 4, pp 63.

le Greffier avait été invité à donner connaissance de la requête pour avis consultatif au Gouvernement des Soviets, qui, avec le Gouvernement finlandais, est la principale partie intéressée dans la question de la Carélie orientale soumise à la Cour par le Conseil.

Le Président invite le Greffier à donner lecture de la lettre de notification envoyée aux Soviets.

Le GREFFIER lit la lettre en question. (Annexe 5.) ¹⁾

Le PRÉSIDENT annonce qu'en réponse à cette lettre, le Gouvernement soviétique a adressé à la Cour un télégramme. Il invite le Greffier à en donner lecture.

Le GREFFIER lit le télégramme en question. (Annexe 6.) ²⁾

Le PRÉSIDENT constate qu'il résulte de ce télégramme que le Gouvernement soviétique n'a aucune intention de fournir à la Cour des renseignements en ce qui concerne la question de la Carélie orientale. D'autre part, le Gouvernement finlandais a exprimé le désir d'être entendu devant la Cour, et la Cour a décidé de donner suite à la demande du Gouvernement finlandais.

Le Président invite le Greffier à donner lecture de la correspondance échangée entre la Légation finlandaise à La Haye et le Greffier à ce sujet.

Le GREFFIER donne lecture de cette correspondance. (Annexe 7.) ³⁾

Le PRÉSIDENT déclare que la séance actuelle a été convoquée afin d'entendre les représentants du Gouvernement finlandais.

Avant de donner la parole à ces représentants, il invite le Greffier à donner lecture de leurs pleins pouvoirs, qui seront reproduits au procès-verbal de la séance.

Le GREFFIER lit les pleins pouvoirs (Annexe 8.) ⁴⁾

LE PRÉSIDENT, en donnant la parole à M. Erich, attire tout particulièrement son attention sur la note qui lui avait

1) Voir deuxième Partie, n° 5, pp. 65.

2) Voir deuxième Partie, n° 6, pp. 67.

3) Voir deuxième Partie, n° 7, pp. 71.

4) Voir deuxième Partie, n° 8, pp. 73.

Governments concerned might equally present to it, the Registrar had been instructed to inform the Soviet Government, which, with the Finnish Government, was the principal party interested in the question concerning Eastern Carelia submitted by the Council to the Court, of the request for an advisory opinion on this question.

The PRESIDENT called upon the Registrar to read the letter of notification addressed to the Soviets.

The REGISTRAR read the letter in question. (Annex 5.) ⁽¹⁾

The PRESIDENT stated that, in reply to this letter, the Soviet Government had addressed a telegram to the Court. He called upon the Registrar to read this telegram.

The REGISTRAR read the telegram in question, which is reproduced in Annex 6. ⁽²⁾

The PRESIDENT stated that it appeared from the above telegram that the Soviet Government did not propose to supply the Court with information in regard to the question of Eastern Carelia. The Finnish Government, however, had expressed the wish to appear before the Court, and the Court had decided to give effect to the Finnish Government's request.

The PRESIDENT called upon the Registrar to read the correspondence between the Finnish Legation at The Hague and the Registry on this subject.

The REGISTRAR read the correspondence in question. (Annex 7.) ⁽³⁾

The PRESIDENT stated that the present sitting was held for the purpose of hearing the representatives of the Finnish Government. Before calling upon them to speak, he asked the Registrar to read their credentials, which would appear in the minutes of the sitting.

The REGISTRAR read the credentials (Annex 8.) ⁽⁴⁾

The PRESIDENT, in calling upon M. Erich, drew his attention specially to the note which the Court had forwarded to him

(1) See Part II, No. 5, pp. 66.

(2) See Part II, No. 7, pp. 69.

(3) See Part II, No. 6, pp. 71.

(4) See Part II, No. 8, pp. 74.

été adressée par la Cour et dans laquelle la Cour exprime le désir d'entendre son opinion sur la question de savoir si elle est compétente pour donner un avis consultatif sur la question de la Carélie orientale.

M. ERICH fait l'exposé reproduit à l'annexe 9¹⁾ en ajoutant les conclusions finales du Gouvernement finlandais, reproduites à l'annexe 10.²⁾

Enfin, M. Erich déclare qu'il se propose de soumettre à la Cour des documents supplémentaires concernant la question et demande la permission de présenter ultérieurement ses observations orales sur la question de la compétence de la Cour.

LE PRÉSIDENT, en exprimant ses regrets de ce que M. Erich se trouve dans l'impossibilité de compléter son exposé à cette audience, déclare que la Cour se réunira en séance publique le mardi 26 juin à 10 h. 30, afin d'entendre les observations du représentant finlandais.

La séance est levée à midi.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Voir deuxième Partie, n° 9, pp. 75.

2) Voir deuxième Partie, n° 10, pp. 91.

to the effect that it was desirous of hearing his views on the subject whether it had jurisdiction to give an advisory opinion in regard to the question of Eastern Carelia.

M. ERICH made the statement reproduced in Annex 9 ⁽¹⁾, adding the final conclusions of the Finnish Government reproduced in Annex 10. ⁽²⁾

M. Erich further stated that he proposed to submit to the Court certain further documents relating to the question, and asked leave to produce arguments on the subject of the Court's competence at a later date.

The PRESIDENT regretted that M. Erich was unable to continue his statement the same day, and stated that the Court would hold a public sitting for the further hearing of the Finnish representative on Tuesday, June 26th, at 10.30 a.m.

The Court rose at 12 noon.

(Signed) LODER,

President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD

Registrar.

(1) See Part II, No. 9, pp. 83.

(2) See Part II, No. 10, pp. 92.

TROISIÈME SESSION

TROISIÈME SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 25 juin 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *Juge national*,
M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*.

Affaire du vapeur « Wimbledon ».

Le PRÉSIDENT invite le Greffier à donner lecture de l'ordre du jour.

Le GREFFIER lit le texte de la requête introductive d'instance dans l'affaire du vapeur *Wimbledon*. (Annexe II.)²⁾

Le PRÉSIDENT annonce que le Gouvernement polonais a présenté une requête à fin d'intervention dans l'affaire du *Wimbledon* et invite le Greffier à en donner lecture.

Le GREFFIER lit cette requête. (Annexe 12.)³⁾

1) Huitième séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n° 11, pp. 98.

3) Voir deuxième Partie, n° 12, pp. 102.

THIRD SESSION

THIRD PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on June 25th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1).*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *National Judge*.
M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court*.

The case of the S.S. "Wimbledon."

The PRESIDENT called upon the Registrar to read the agenda.

The REGISTRAR read the text of the application instituting proceedings concerning the S.S. "Wimbledon." (Annex II.) (2)

The PRESIDENT announced that the Polish Government had presented an application to be allowed to intervene in the "Wimbledon" affair, and called upon the Registrar to read this application.

The REGISTRAR read the application. (Annex 12.) (3)

(1) Eighth meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 11, pp. 100.

(3) See Part II, No. 12, pp. 103.

Le PRÉSIDENT déclare que la Cour a notifié la requête polonaise à fin d'intervention aux parties requérantes ainsi qu'à la partie défenderesse. Les parties ont été invitées à présenter leurs observations, le cas échéant, avant le 15 juin.

Le représentant britannique a envoyé des observations que le Président prie le Greffier de lire, ainsi qu'un extrait de la duplique allemande.

Le GREFFIER donne lecture des observations signées par sir Cecil J. B. Hurst (voir annexe 13) ¹⁾ et de l'extrait de la duplique allemande (voir annexe 14). ²⁾

Le PRÉSIDENT déclare que ces observations ont été communiquées aux parties intéressées, à qui l'on a fait savoir que la Cour serait prête à entendre toutes explications qu'elles désireraient donner.

Le Gouvernement polonais, par l'intermédiaire de son Ministre à La Haye, a envoyé une réponse à ces observations, dont le Président prie le Greffier de donner lecture.

Le GREFFIER lit la réponse en question. (Annexe 15.) ³⁾

Le PRÉSIDENT demande ensuite au Greffier de donner lecture des lettres de créance des représentants polonais, français, britannique, italien, japonais et allemand.

Le GREFFIER lit les lettres de créance. (Annexe 16.) ⁴⁾

Le PRÉSIDENT donne la parole au représentant polonais.

M. OLECHOWSKI fait la déclaration reproduite à l'annexe 17. ⁵⁾ En réponse à une question posée par le Président, il déclare que le Gouvernement polonais ne renonce pas à sa requête à fin d'intervention, en vertu de l'article 62 du Statut, mais qu'il n'insiste pas sur les arguments allégués en faveur de cette requête.

Le PRÉSIDENT demande alors aux agents des autres parties intéressées s'ils ont quelques observations à faire.

M. BASDEVANT, sir Cecil J. B. HURST, le Commandeur

1) Voir deuxième Partie, n° 13, pp. 105.

2) Voir deuxième Partie, n° 14, pp. 108.

3) Voir deuxième Partie, n° 15, pp. 109.

4) Voir deuxième Partie, n° 16, pp. 110.

5) Voir deuxième Partie, n° 17, pp. 116.

The PRESIDENT stated that the applicant parties as well as the respondent party had been notified by the Court of the Polish request for intervention, and that they had been requested to send in their observations, if any, by the 15th instant.

Certain observations had been received from the British representative, which he called upon the Registrar to read, together with an extract from the German rejoinder.

The REGISTRAR read the observations made by Sir Cecil J. B. Hurst (Annex 13) ⁽¹⁾, and also an extract from the German rejoinder (Annex 14) ⁽²⁾.

The PRESIDENT stated that these observations had been communicated to the parties concerned, who were informed that the Court was ready to receive any comments which they might desire to make.

The Polish Government, through their Minister at The Hague, sent a reply to these observations, which he asked the Registrar to read.

The REGISTRAR read the reply in question. (Annex 15.) ⁽³⁾

Before proceeding further, the PRESIDENT asked the Registrar to read the credentials of the Polish, French, British, Italian, Japanese and German representatives.

The REGISTRAR read the credentials. (Annex 16.) ⁽⁴⁾

The PRESIDENT called upon the Polish representative to speak.

M. OLECHOWSKI made the declaration reproduced in Annex 17. ⁽⁵⁾ In reply to a question put by the President, he stated that the Polish Government did not withdraw its request to intervene under Article 62 of the Statute, but that it did not insist on the arguments adduced in support of this request.

The PRESIDENT then asked if the agents of the other parties concerned had any observations to make.

M. BASDEVANT, Sir J. B. HURST, Commendatore PILOTTI,

(1) See Part II, No. 13, pp. 106.

(2) See Part II, No. 14, pp. 108.

(3) See Part II, No. 15, pp. 109.

(4) See Part II, No. 16, pp. 111.

(5) See Part II, No. 17, pp. 117.

PILOTTI et M. IRO font les déclarations reproduites aux annexes 18, 19, 20 et 21. ¹⁾

Le PRÉSIDENT demande si le représentant allemand désire avoir la parole.

Ce dernier n'est pas présent à l'audience.

Le PRÉSIDENT fait savoir que la décision de la Cour sera rendue au cours d'une séance publique dont la date sera annoncée ultérieurement.

La séance est levée à 11 h. 30.

Le Président de la Cour :
(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :
(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Voir deuxième Partie, n° 18-21, pp. 118 à 122.

and M. ITO, respectively, made the statements which are reproduced in Annexes 18, 19, 20 and 21. (1)

The PRESIDENT asked if the German representative desired to speak. The latter, however, was not present.

The PRESIDENT stated that the decision of the Court would be communicated at a public sitting of which the date would be announced later.

The Court rose at 11.30 a. m.

(Signed) LODER,

President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,

Registrar.

(1) See Part II, Nos. 18—21, pp. 119 to 122.

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE

QUATRIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 26 juin 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour.*

Avis consultatif concernant la Carélie orientale.

Le PRÉSIDENT invite l'agent du Gouvernement finlandais, M. Rafaël Erich, à continuer l'exposé qu'il avait commencé lors de l'audience du 22 juin.

M. RAFAËL ERICH fait l'exposé reproduit à l'annexe 22. ²⁾

Le PRÉSIDENT annonce que l'avis de la Cour sera rendu en audience publique à une date qui sera communiquée ultérieurement.

La séance est levée à 11 h. 30.

Le Président de la Cour :
(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :
(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Dixième séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n^o 22, pp. 122.

THIRD SESSION
FOURTH
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on June 26th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding.⁽¹⁾*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,

Lord FINLAY,

MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court*.

Advisory Opinion concerning Eastern Carelia.

The PRESIDENT requested the representative of the Finnish Government to continue the statement which he had begun at the sitting held on June 22nd.

M. RAFAËL ERICH made the statement reproduced as Annex 22. ⁽²⁾

The PRESIDENT stated that the opinion of the Court would be given at a public sitting, the date of which would be announced subsequently.

The Court rose at 11.30 a. m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) Tenth meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 22, pp. 129.

TROISIÈME SESSION

CINQUIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 28 juin 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *Juge national*,
M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*

L'affaire du vapeur « Wimbledon ».

LE PRÉSIDENT donne lecture de l'arrêt de la Cour concernant l'intervention de la Pologne dans l'affaire du *Wimbledon* (Annexe 23).²⁾

La séance est levée à 11 heures.

Le Président de la Cour :
(Signé) LODER
Le Greffier de la Cour :
(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Treizième séance de la Cour.

2) Non reproduit ici; voir le *Recueil des Arrêts*, n° 1, série A, des publications de la Cour. Copie de la décision de la Cour a été dûment transmise aux Agents des parties au différend et de la partie intervenante.

THIRD ORDINARY SESSION

FIFTH PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on June 28th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding.⁽¹⁾*

Present :

MM. LODER, *President,*
WEISS, *Vice-President,*

Lord FINLAY,

MM. NYHOLM,

MOORE,

DE BUSTAMANTE,

ALTAMIRA,

ODA,

ANZILOTTI,

HUBER,

WANG,

M. SCHÜCKING, *National Judge,*

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

The case of the S.S. "Wimbledon."

THE PRESIDENT read out the judgment of the Court on the subject of the Polish intervention in the "Wimbledon" case (Annex 23).⁽²⁾

The Court rose at 11 a.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) Thirteenth meeting of the Court.

(2) Not reproduced here; See *Collection of Judgments*, No. 1, Series A of the publications of the Court. Communication of this decision was duly made to the Agents of the parties concerned and the party intervening.

TROISIÈME SESSION

SIXIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 5 juillet 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,

LORD FINLAY,

MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE.

ALTAMIRA,

ODA,

ANZILOTTI,

HUBER,

WANG,

M. SCHÜCKING, *Juge national*.

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*.

L'affaire du vapeur « Wimbledon ».

LE PRÉSIDENT prie le Greffier d'énoncer l'affaire soumise à la Cour.

LE GREFFIER déclare qu'il s'agit de l'affaire entre les Gouvernements de Sa Majesté britannique, de la République française, de Sa Majesté le Roi d'Italie et de Sa Majesté l'Empereur du Japon, d'une part, et le Gouvernement de l'Empire allemand, d'autre part, au sujet de l'empêchement mis au passage du vapeur *Wimbledon* dans le canal de Kiel, le 21 mars 1921.

1) Dix-septième séance de la Cour.

THIRD SESSION

SIXTH PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on July 5th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,

LORD FINLAY,

MM. NYHOLM,

MOORE,

DE. BUSTAMANTE,

ALTAMIRA,

ODA,

ANZILOTTI,

HUBER,

WANG,

M. SCHÜCKING, *National Judge*,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court*.

The case of the S.S. "Wimbledon."

The PRESIDENT called upon the Registrar to announce the case before the Court.

The REGISTRAR stated that the affair was that between the Governments of His Britannic Majesty, the French Republic, the King of Italy and H.M. the Emperor of Japan of the one part, and the Government of the German Empire on the other part, with regard to the refusal of passage through the Kiel Canal to the steamship "Wimbledon" on March 21st, 1921.

(1) Seventeenth meeting of the Court.

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Basdevant, Agent du Gouvernement français.

M. BASDEVANT fait l'exposé reproduit à l'annexe 24. ¹⁾

La séance est suspendue de 12 h. 30 à 15 h.

A la reprise de la séance, M. BASDEVANT poursuit son exposé.

A 17 h. 55, M. Basdevant déclare, en réponse à une demande du Président, que le reste de son discours durera encore environ une heure. En conséquence, le Président fait savoir que l'audience sera poursuivie le vendredi 6 juillet à 10 h. 30.

La séance est levée à 18 h.

Le Président de la Cour:

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour:

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD

1) Voir deuxième Partie, n^o 23, pp. 137.

The PRESIDENT called upon M. Basdevant, Agent for the French Government.

M. BASDEVANT made the statement reproduced in Annex 24. (1)

The sitting was suspended from 12.30 p.m. until 3 p.m.

On the resumption, M. BASDEVANT continued his statement.

At 5.55 p.m., in reply to a question from the President, M. Basdevant stated that the remainder of his speech would occupy about one hour. The President therefore stated that the Court would continue the hearing on Friday, July 6th, at 10.30 a.m.

The Court rose at 6 p.m.

(Signed) LODER,

President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD.

Registrar.

(1) See Part II, No. 23, pp. 190.

TROISIÈME SESSION.

SEPTIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 6 juillet 1923. à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *Juge national*,
M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*.

L'affaire du vapeur « Wimbledon ».

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. Basdevant, agent du Gouvernement français, pour la suite de son exposé.

M. BASDEVANT fait la fin de l'exposé reproduit à l'annexe 25.²⁾ Il dépose sur le bureau de la Cour les documents dont le texte est reproduit aux annexes 25a et 25b.³⁾

Le PRÉSIDENT donne ensuite la parole à sir Cecil Hurst, agent du Gouvernement britannique.

1) Dix-huitième séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n° 24, pp. 221.

3) Voir deuxième Partie, n° 25 et n° 26, pp. 247.

THIRD SESSION

SEVENTH
PUBLIC MEETING

*held at the Peace Palace, The Hague.
on July 6th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President,*
WEISS, *Vice-President,*
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. SCHÜCKING, *National Judge,*

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

The case of the S.S. "Wimbledon."

The PRESIDENT called on M. Basdevant, Agent of the French Government, to continue his statement.

M. BASDEVANT continued the statement reproduced in Annex 25. (2) He filed with the Court the documents reproduced in Annexes 25a and 25b. (3)

The PRESIDENT then called on Sir Cecil Hurst, Agent of the British Government.

(1) Eighteenth meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 24, pp. 237.

(3) See Part II, No. 25 and No. 26, pp. 247.

SIR CECIL HURST fait l'exposé reproduit à l'annexe 26. 1)

La séance est suspendue de 12 h. 45 à 15 h.15.

A la reprise de la séance, SIR CECIL HURST poursuit son exposé.

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. le Comm. PILOTTI, agent du Gouvernement italien, qui fait l'exposé reproduit à l'annexe 27. 2)

M. ITO, agent du Gouvernement japonais, fait l'exposé reproduit à l'annexe 28. 3)

M. OLECHOWSKI, agent du Gouvernement polonais, déclare se rallier aux arguments et conclusions de ses collègues et renonce à faire un exposé spécial au nom du Gouvernement polonais.

La séance est levée à 17 h. 20.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Voir deuxième Partie, n° 27, pp. 267.

2) Voir deuxième Partie, n° 28, pp. 278.

3) Voir deuxième Partie, n° 29, pp. 288.

SIR CECIL HURST made the statement reproduced in Annex 26. (1)

The sitting was adjourned from 12.45 p.m. to 3.15 p.m.

On resumption, SIR CECIL HURST continued his statement.

The PRESIDENT then called on Commendatore PILOTTI, Agent of the Italian Government, who made the statement reproduced in Annex 27. (2)

M. ITO, Agent of the Japanese Government, made the statement reproduced in Annex 28. (3)

M. OLECHOWSKI, Agent of the Polish Government, stated that he agreed with the arguments and conclusions of his colleagues, and would not make a special statement on behalf of the Polish Government.

The Court rose at 5.20 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) A. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

1) See Part II, No. 27, pp. 252.
2) See Part II, No. 28, pp. 283.
3) See Part II, No. 29, pp. 293.

TROISIÈME SESSION

HUITIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 7 juillet 1923. à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,

Lord FINLAY,

MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,

ALTAMIRA,

ODA,

ANZILOTTI,

HUBER,

WANG,

M. SCHÜCKING, *Juge national*,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*.

L'affaire du vapeur « Wimbledon ».

Le PRÉSIDENT, en donnant la parole à M. Schiffer, représentant du Gouvernement allemand, expose qu'à la requête de la partie défenderesse, la Cour a autorisé M. Schiffer à employer devant la Cour la langue allemande. L'exposé de M. Schiffer sera rendu en français par l'interprète procuré à cet effet par la partie défenderesse, et le texte français, qui sera considéré par la Cour comme faisant foi, sera ensuite rendu en anglais par les interprètes de la Cour.

1) Vingtième séance de la Cour.

THIRD SESSION

EIGHTH
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on July 7th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

- MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *National Judge*,
M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court*.

The case of the S.S. "Wimbledon."

The PRESIDENT, in calling upon M. Schiffer, representative of the German Government, stated that, on the application of the respondent party, the Court had authorised the use of the German language by M. Schiffer before the Court. M. Schiffer's speech would be rendered into French by an interpreter provided by the respondent party, and the French text, which would be considered by the Court as the authoritative one, would then be rendered into English by the Court interpreters.

(1) Twentieth meeting of the Court.

M. BASDEVANT prie la Cour de bien vouloir remarquer que, d'après les termes de l'article 39 du Statut de la Cour, c'est à la requête des *parties* (ce mot étant au pluriel) que la Cour peut autoriser l'emploi d'une langue autre que le français ou l'anglais. Il en conclut que la requête devrait être faite après accord entre les parties et il désire, en conséquence, faire toutes réserves de principe au sujet de la solution que la Cour a admise ; cependant, en l'occurrence, il admet qu'il y avait de bonnes raisons pour permettre à l'agent allemand de parler en sa propre langue.

Le PRÉSIDENT, au nom de la Cour, prend acte des observations de M. Basdevant.

M. SCHIFFER, s'exprimant en allemand, fait l'exposé dont la version française, telle que la rend l'interprète de la partie défenderesse, est reproduite à l'annexe 29.¹⁾

Prochaine séance de la Cour.

La Cour s'ajourne au lundi 9 juillet, à 10 h. 30, pour la suite de l'exposé du représentant du Gouvernement allemand.

La séance est levée à 12 h. 50.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

(1) Voir deuxième Partie, n° 30, pp. 298.

M. BASDEVANT asked, leave of the Court to point out that Article 39 of the Statute provided that the Court may, at the request of the *parties* (this word being in the plural), authorize a language other than French or English to be used. Understanding this to mean that the application had to be made by agreement between the several parties, he desired to express his reserve on principle in regard to the solution admitted by the Court; on this particular occasion he admitted that there were good reasons for allowing the German agent to speak in his own language.

The PRESIDENT, in the name of the Court, took note of M. Basdevant's observations.

M. SCHIFFER, speaking in German, made a statement, the French of which, as rendered by the interpreter of the respondent party, is reproduced as Annex 29. (1)

Next meeting of the Court.

The Court adjourned until Monday, July 9th, at 10.30 a.m., when the representative of the German Government would continue his speech.

The Court rose at 12.50 p.m.

(Signed) LODER,

President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,

Registrar.

(1) See Part II, No. 30, pp 309.

TROISIÈME SESSION

NEUVIÈME SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 9 juillet 1923, à 10 h. 30.
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
de BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *Juge national*,
M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*.

Affaire du vapeur « Wimbledon ».

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. Schiffer, Agent du Gouvernement allemand.

M. SCHIFFER fait l'exposé reproduit à l'annexe 30²⁾.

La séance est suspendue de 12 h. 30 à 3 h. 15.

A la reprise de la séance, M. SCHIFFER continue son exposé.

Le PRÉSIDENT fait savoir que la Cour siégera le lendemain

1) Vingt-et-unième séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n° 30, pp. 316.

THIRD SESSION

NINTH PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on July 9th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,

Lord FINLAY,

MM. NYHOLM,
MOORE,
de BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. SCHÜCKING, *National Judge*,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court*.

The case of the S.S. "Wimbledon."

The PRESIDENT called upon M. Schiffer, Agent of the German Government.

M. SCHIFFER made the statement reproduced in Annex 30. (2)

The Sitting was adjourned from 12.30 p.m. to 3.15 p.m.

When the Court reassembled, M. SCHIFFER continued his statement.

The PRESIDENT stated that the Court would sit at

(1) Twenty-first meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 30, pp. 334.

matin à 10 h. 30 pour entendre la fin de l'exposé de M. Schiffer. Le Président donnera ensuite la parole aux Agents des Gouvernements demandeurs.

La séance est levée à 5 h. 50.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

10.30 a.m. on the following morning to hear the termination of M. Schiffer's statement. The President would then call on the Agents of the Applicant Governments.

The Court rose at 5.50 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

TROISIÈME SESSION

DIXIÈME SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye.
le 10 juillet 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *Juge national*,
M. HAMMARSJÖLD, *Greffier de la Cour*.

Affaire du vapeur « Wimbledon ».

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. SCHIFFER, Agent du Gouvernement allemand, pour la suite de son exposé. (Annexe 31.)²⁾

Après la fin de l'exposé de M. Schiffer, le PRÉSIDENT donne la parole à M. BASDEVANT, qui déclare parler au nom de toutes les Puissances requérantes et qui fait l'exposé reproduit à l'annexe 32.³⁾

L'audience est suspendue de 12 h. 30 à 15 h.

1) Vingt-troisième séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n° 30, pp. 350.

3) Voir deuxième Partie, n° 31, pp. 363.

THIRD SESSION

TENTH PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on July 10th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President,*
WEISS, *Vice-President,*

Lord FINLAY,

MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. SCHÜCKING, *National Judge,*

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

The case of the S.S "Wimbledon."

The PRESIDENT called upon M. SCHIFFER, Agent for the German Government, to continue his speech. (Annex 31.) (2)

When M. Schiffer had concluded his speech, The PRESIDENT called upon M. BASDEVANT, who, stating that he was replying in the name of all the Applicant Parties, made the speech reproduced as Annex 32. (3)

The sitting was suspended from 12.30 p.m. to 3.30 p.m.

(1) Twenty-third meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 30, pp. 357.

(3) See Part II, No. 31, pp. 383.

Lors de la reprise de l'audience, M. BASDEVANT termine sa réponse. (Annexe 32a.)¹⁾

Le PRÉSIDENT prie alors M. Schiffer de présenter ses remarques finales.

M. SCHIFFER fait l'exposé reproduit à l'annexe 33.²⁾

Le PRÉSIDENT déclare terminée la suite des audiences publiques à propos de l'affaire *Wimbledon* et annonce que l'arrêt de la Cour sera rendu à une date qui sera ultérieurement annoncée.

La séance est levée à 17 h. 50.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER,

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Voir deuxième Partie, n° 31, pp. 369.

2) Voir deuxième Partie, n° 32, pp. 396

On the resumption, M. BASDEVANT concluded his reply. (Annex 32a.) (1)

The PRESIDENT then called upon M. Schiffer to present his concluding statement.

M. SCHIFFER made the speech reproduced as Annex 33.(2)

The PRESIDENT then stated that the public hearings in regard to the S.S. «Wimbledon» case were terminated, and that the judgment of the Court would be delivered at a date to be announced later.

The Court rose at 5.50 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) See Part II, No. 31, pp. 385.

(2) See Part II, No. 32, pp. 402.

TROISIÈME SESSION

ONZIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 23 juillet 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
LORD FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*:

Avis consultatif concernant le statut de la Carélie orientale.

Le PRÉSIDENT prie le Greffier de donner lecture de la question à l'ordre du jour.

Le GREFFIER déclare que l'ordre du jour porte la réponse de la Cour à la demande d'avis consultatif concernant le statut de la Carélie orientale, qui lui a été adressée par le Conseil de la Société des Nations.

Le PRÉSIDENT donne lecture du texte anglais de la réponse de la Cour (Annexe 36.)²⁾

¹⁾ *Vingt-neuvième séance de la Cour.*

²⁾ Non reproduit ici; voir le *Recueil des Avis consultatifs*, n° 5, série B, des publications de la Cour.

THIRD SESSION

ELEVENTH
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on July 23rd, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

Advisory Opinion regarding the status of Eastern Carelia.

THE PRESIDENT called upon the Registrar to state the question upon the agenda.

THE REGISTRAR stated this to be the reply of the Court to the request of the Council of the League of Nations for an advisory opinion in regard to the status of Eastern Carelia.

THE PRESIDENT read the English text of the Court's reply. (Annex 36.) (2).

(1) Twenty-ninth meeting of the Court.

(2) Not reproduced here. See *Collection of Advisory Opinions*, No. 5, Series B, of the publications of the Court.

LE PRÉSIDENT prie ensuite le Greffier de lire le texte français de la réponse.

La séance est levée à 11 h. 40.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

THE PRESIDENT then called upon the Registrar to read the French text of the reply.

The Court rose at 11.40 a.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

TROISIÈME SESSION

DOUZIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 2 août 1923, à 10 h. 30.
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,

Lord FINLAY,

MM. NYHOLM,

MOORE,

DE BUSTAMANTE,

ALTAMIRA,

ODA,

ANZILOTTI,

HUBER,

WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*.

Avis consultatif concernant les colons allemands en Pologne.

Le PRÉSIDENT invite le Greffier à donner lecture de la question à l'ordre du jour.

Le GREFFIER lit la lettre du Secrétaire général de la Société des Nations en date du 2 mars 1923 et la Résolution du Conseil de la Société des Nations en date du 3 février 1923 (Annexe 37).²⁾

Le PRÉSIDENT constate que le Conseil a donné une interprétation de l'un des points sur lesquels l'avis de la Cour est demandé. Il invite le Greffier à donner lecture des documents y relatifs.

Le GREFFIER donne lecture de la lettre du Secrétaire général de la Société des Nations en date du 26 avril 1923 (Annexe

1) Trente-septième séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n° 33, pp. 408.

THIRD SESSION

TWELFTH PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on August 2nd, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding.⁽¹⁾*

Present :

MM. LODER, *President,*
WEISS, *Vice-President,*

LORD FINLAY,

MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

Advisory Opinion concerning German Settlers in Poland.

The PRESIDENT called upon the Registrar to read the question on the Agenda.

The REGISTRAR read the letter from the Secretary-General of the League of Nations, dated March 2nd, 1923 and the Resolution of the Council of the League, dated February 3rd, 1923 (Annex 37).⁽²⁾

The PRESIDENT stated that the Council had given an interpretation of one of the points on which the opinion of the Court was requested. He called upon the Registrar to read the relevant documents.

The REGISTRAR read the letter from the Secretary-General of the League of Nations, dated April 26th, 1923 (An-

(1) 37th Meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 33, pp. 410.

38) ¹⁾, de la lettre du Ministre des Affaires étrangères de Pologne au Président du Conseil de la Société des Nations en date du 22 mars 1923, ainsi que du rapport de M. da Gama au Conseil en date du 18 avril 1923 (Annexe 39). ²⁾

Le PRÉSIDENT déclare que la Requête a été notifiée aux Membres de la Société des Nations par l'entremise du Secrétaire général de la Société et aux Etats mentionnés à l'Annexe au Pacte. Elle a également été notifiée au Gouvernement allemand qui fut estimé susceptible de fournir des renseignements sur la question.

Le Gouvernement polonais, ayant informé le Greffier par l'intermédiaire du Ministre de Pologne à La Haye qu'il désirait que la Cour entendît ses représentants, le Greffier a été invité à porter à la connaissance dudit Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministre de Pologne à La Haye, que la Cour a décidé d'entendre ses représentants.

Les représentants désignés à cet effet par le Gouvernement polonais sont :

Sir Ernest Pollock, K.B.E., K.C., ancien Attorney-General de l'Angleterre, et

le Comte Michel Rostworowski, docteur en droit, professeur à l'Université de Cracovie, Sir Ernest Pollock devant être assisté de M. Alexandre Fachiri.

Le Gouvernement allemand a soumis un mémoire concernant les colons allemands en Pologne et a fait savoir qu'il était prêt à charger un représentant de donner verbalement des *explications complémentaires* si la Cour en exprimait le désir.

Le mémoire allemand a été communiqué au Gouvernement polonais.

La Cour a également informé le Gouvernement allemand qu'elle était disposée à entendre son représentant. Par la suite le Gouvernement allemand a désigné à cet effet M. le Docteur Schiffer, ancien Ministre du Reich.

Le Docteur Schiffer ayant demandé l'autorisation de s'exprimer en allemand, la Cour a fait droit à sa demande, étant

1) Voir deuxième Partie, n^o 34, pp. 413.

2) Voir deuxième Partie, n^o 35, pp. 417.

nex 38) (1), the letter from the Polish Foreign Minister to the President of the Council of the League of Nations, dated March 22nd, 1923, and the Report of M. da Gama to the Council, dated April 18th, 1923 (Annex 39). (2)

The PRESIDENT stated that notice of the Request had been given to the Members of the League of Nations through the Secretary-General of the League, and to the States mentioned in the Annex to the Covenant. Notice was also given to the German Government, which was considered likely to be able to furnish information on the question.

The Polish Government, having through the Polish Minister at The Hague, informed the Registrar that it was desirous that its representatives should be heard by the Court, the Registrar had been instructed to inform that Government, through the Polish Minister at The Hague, of the Court's decision to hear the representatives in question.

The representatives appointed for the purpose by the Polish Government were :

Sir Ernest Pollock, K.B.E., K.C., former Attorney-General of England, and

Count Michel Rostworowski, Doctor of Law, Professor at the University at Cracow, Sir Ernest Pollock being assisted by Mr. Alexander Fachiri.

The German Government had submitted a memorandum concerning the German colonists in Poland and had stated that it was prepared, if the Court so desired, to instruct a representative to give further information orally to the Court.

The German memorandum had been communicated to the Polish Government.

The Court had also informed the German Government that it was prepared to hear its representative.

Thereupon the German Government had appointed as representative for the purpose, Dr. Schiffer, former Minister of the Reich.

Dr. Schiffer having requested permission to speak in German, the Court had granted his request, it being understood

(1) See Part II, No. 34, pp. 415.

(2) See Part II, No. 35, pp 418.

entendu que ses observations seront immédiatement traduites devant la Cour en français et en anglais.

Ensuite, le PRÉSIDENT donna la parole au Comte Rostworowski, représentant de la Pologne.

Le comte ROSTWOROWSKI fait l'exposé reproduit à l'annexe 40. 1)

(La séance est suspendue de 12 h. 45 à 15 heures.)

A la reprise de la séance le comte ROSTWOROWSKI termine son exposé.

Le PRÉSIDENT annonce que la Cour siégera le vendredi 3 août à 10 h. 30, afin d'entendre l'exposé de Sir Ernest Pollock.

La séance est levée à 17 h. 40.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Voir deuxième Partie, n° 36, pp. 419.

that his statements would forthwith be translated in Court into French and English.

The PRESIDENT then called on Count Rostworowski (Polish Representative).

Count ROSTWOROWSKI made the speech reproduced in Annex 40. (1)

(The Sitting was suspended from 12.45 p.m. to 3 p.m.)

On the resumption, Count ROSTWOROWSKI concluded his statement.

The PRESIDENT stated that the Court would meet on Friday, August 3rd, at 10.30 a.m. for the purpose of hearing Sir Ernest Pollock.

The Court rose at 5.40 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) See Part II, No. 36, pp. 458.

TROISIÈME SESSION
—
TREIZIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 3 août 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour.*

Avis consultatif concernant les colons allemands en Pologne.

Le PRÉSIDENT annonce la mort du Président Harding ; il exprime combien la Cour est sensible à cette perte et en signe de deuil, ajourne la séance pour cinq minutes.

Lors de la reprise de la séance, SIR ERNEST POLLOCK se joint, ainsi que ses deux collègues, au tribut de sympathie offert par la Cour à la grande nation qui a perdu son chef.

Le PRÉSIDENT donne la parole à Sir Ernest Pollock.

SIR ERNEST POLLOCK fait l'exposé reproduit à l'annexe 41.²⁾

(L'audience est suspendue de 12 h. 45 à 15 heures).

1) Trente-huitième séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n° 37, pp. 539.

THIRD SESSION
THIRTEENTH
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on August 3rd, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding (1).*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

Advisory Opinion concerning German Settlers in Poland.

The PRESIDENT announced the death of President Harding ; he gave expression to the Court's sense of the loss, and, as a sign of mourning, adjourned the Court for five minutes.

Upon the reopening of the sitting, SIR ERNEST POLLOCK expressed the satisfaction of his two colleagues and himself for having been allowed the opportunity of joining in the Court's tribute of sympathy to the great nation which had lost its chief.

The PRESIDENT then called upon Sir Ernest Pollock to speak.

SIR ERNEST POLLOCK made the statement contained in Annex 41. (2)

(The Sitting was suspended from 12.45 p.m. to 3 p.m.)

(1) 38th Meeting of the Court

(2) See Part II, No. 37, p. 496.

A la reprise de la séance, Sir Ernest Pollock continue son exposé. (annexe 42.)¹⁾

La séance est levée à 17 h. 55.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Voir deuxième Partie, n° 37, pp. 546.

On the resumption, SIR ERNEST POLLOCK continued his statement (Annex 42).⁽¹⁾

The Court rose at 5.55 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

1) See Part II, No. 37, p. 517.

TROISIÈME SESSION.

QUATORZIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenu au Palais de la Paix, La Haye.
le 4 août 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder. Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
LORD FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG.

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour.*

Avis consultatif concernant les colons allemands en Pologne.

LE PRÉSIDENT donne la parole à Sir Ernest Pollock pour la suite de son exposé.

SIR ERNEST POLLOCK continue son exposé (reproduit à l'annexe 43. ²⁾)

L'audience est suspendue de 12 h. 45 à 15 heures.

A la reprise de la séance, SIR ERNEST POLLOCK termine son discours.

LE PRÉSIDENT annonce que la Cour se réunira en séance publique le mardi 7 août à 10 h. 30 afin d'entendre

1) Trente-neuvième séance de la Cour.

2) Voir deuxième partie, n° 38, pp. 579.

THIRD SESSION.

FOURTEENTH
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on August 4th, 1923, at 10.30 a. m.
the President, M. Loder, presiding.⁽¹⁾*

Present :

MM. LODER, *President,*
WEISS, *Vice-President,*
LORD FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG.

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

Advisory Opinion concerning German Settlers in Poland.

THE PRESIDENT called on Sir Ernest Pollock to continue his speech.

SIR ERNEST POLLOCK continued the speech reproduced as Annex 43. ⁽²⁾

The Sitting was suspended from 12.45 p.m. to 3 p.m.

On the resumption SIR ERNEST POLLOCK concluded his speech.

THE PRESIDENT stated that the Court would hold a Public Sitting on Tuesday, August 7th, 1923, at 10.30 for the pur-

(1) 39th Meeting of the Court.

2) See Part II, No. 38, pp. 561.

le Docteur Schiffer, représentant du Gouvernement allemand.

La séance est levée à 15 h. 35.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

pose of hearing Dr. Schiffer, Representative of the German Government.

The Court rose at 3.35 p.m.

(Signed) LODER.

President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,

Registrar.

TROISIÈME SESSION.

QUINZIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le mardi 7 août 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
LORD FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour.*

Avis consultatif concernant les colons allemands en Pologne.

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. le Dr Schiffer, représentant du Gouvernement allemand.

M. SCHIFFER fait l'exposé reproduit à l'annexe 44. ²⁾

L'audience est suspendue de 12 h. 30 à 15 heures.

A la reprise de la séance, M. le Dr Schiffer continue son exposé.

LE PRÉSIDENT annonce que la Cour entendra la suite de l'exposé de M. Schiffer à une audience publique qui sera tenue le jeudi 9 août 1923, à 14 h. 30.

L'audience est levée à 17 h. 25.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) 40^{me} séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n° 39, pp. 592.

THIRD SESSION.
FIFTEENTH
PUBLIC MEETING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on Tuesday, August 7th 1923, at 10.30 a. m.
the President, M. Loder, presiding⁽¹⁾*

Present :

MM. LODER, *President,*
WEISS, *Vice-President,*
LORD FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG.

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

Advisory Opinion concerning German Settlers in Poland.

THE PRESIDENT called upon Dr. Schiffer, representing the German Government, to address the Court.

DR. SCHIFFER made the statement reproduced in Annex 44.⁽²⁾

The hearing was adjourned from 12.30 p.m. to 3 p.m.

At the resumption of the sitting, Dr. Schiffer continued his statement.

THE PRESIDENT stated that the Court would hear the continuation of Dr. Schiffer's statement at a public sitting to be held on Thursday, August 9th, at 2.30 p.m.

The Court rose at 5.25 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) 40th Sitting of the Court.

(2) See Part II, No. 39, pp. 616.

TROISIÈME SESSION.

SEIZIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le jeudi, 9 août 1923, à 14 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,

Lord FINLAY,

MM. NYHOLM,

MOORE,

DE BUSTAMANTE,

ALTAMIRA,

ODA,

ANZILOTTI,

HUBER,

WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour.*

Avis consultatif concernant les colons allemands en Pologne.

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. le Dr Schiffer, représentant le Gouvernement allemand.

LE DR SCHIFFER fait l'exposé reproduit à l'annexe 45. ²⁾

LE PRÉSIDENT annonce que la Cour entendra la suite de l'exposé du Dr Schiffer, en séance publique, le 10 août 1923 à 10 h. 30.

La séance est levée à 17h. 30.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) A. HAMMARSKJÖLD.

1) 41^{me} séance de la Cour.

2) Voir deuxième partie, n^o 40, p. 635.

THIRD SESSION.

SIXTEENTH
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on Thursday, August 9th, 1923, 2.30 p.m.
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

Advisory Opinion concerning German Settlers in Poland.

The PRESIDENT called upon Dr. Schiffer; representing the German Government, to address the Court.

Dr. SCHIFFER made the statement reproduced as Annex 45. (2)

The PRESIDENT stated that the Court would hear the continuation of Dr. Schiffer's statement at a public sitting to be held on August 10th, 1923, at 10.30 a.m.

The Court rose at 5.30 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) 41st meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 40, p. 650.

TROISIÈME SESSION

DIX-SEPTIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le vendredi 10 août 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président¹⁾.*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour.*

Avis consultatif concernant les colons allemands en Pologne.

Le PRÉSIDENT donne la parole au Dr Schiffer pour la suite de son exposé.

Le DR SCHIFFER continue et termine son exposé (annexe 46).²⁾

Le PRÉSIDENT annonce qu'à la reprise de l'audience la Cour entendra les répliques orales.

L'audience est suspendue de 12 heures 50 à 15 heures.

A la reprise de l'audience, le PRÉSIDENT demande aux représentants de la Pologne s'ils désirent faire une duplique orale.

1) 42^{me} séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n^o 41, p. 666.

THIRD SESSION.

SEVENTEENTH
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague.
on Friday, August 10th, 1923, at 10.30 a.m.
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

Advisory Opinion concerning German Settlers in Poland.

The PRESIDENT called on Dr. Schiffer to continue his statement.

Dr. SCHIFFER continued and concluded his statement (Annex 46). (2)

The PRESIDENT stated that after the interval the Court would hear the replies.

The sitting was suspended from 12.50 p.m. to 3 p.m.

On the resumption, the PRESIDENT asked the representatives of Poland whether they wished to make a reply.

(1) 42nd Meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 41, p. 680.

Le Comte ROSTWOROWSKI fait l'exposé reproduit à l'annexe 47. ¹⁾

Le PRÉSIDENT donne ensuite la parole à Sir Ernest Pollock.
Sir ERNEST POLLOCK fait l'exposé reproduit à l'annexe 48. ²⁾

Le PRÉSIDENT demande au Dr Schiffer s'il désire faire une duplique orale.

Le Dr SCHIFFER déclare que tel est son désir.

L'audience est suspendue de 16 heures 50 à 17 heures 30.

A la reprise, le Dr Schiffer fait l'exposé reproduit à l'annexe 49. ³⁾

Le PRÉSIDENT annonce que la Cour donnera son avis à une date qui sera notifiée ultérieurement.

La séance est levée à 19 heures.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) A. HAMMARSKJÖLD.

1) Voir deuxième Partie, n^o 42, p. 693.

2) " " " " 43, p. 711.

3) " " " " 44, p. 719.

COUNT ROSTWOROWSKI made the statement reproduced as Annex 47. (1)

The PRESIDENT then called on Sir Ernest Pollock.

Sir ERNEST POLLOCK made the statement reproduced as Annex 48 (2).

The PRESIDENT asked Dr. Schiffer whether he desired to make a rejoinder.

Dr. SCHIFFER stated that he would be glad to do so.

The Court adjourned from 4.50 p.m. to 5.30 p.m. after which Dr. Schiffer made the statement reproduced as Annex 49 (3).

The PRESIDENT stated that the opinion of the Court would be delivered at a date to be announced latter.

The Court rose at 7 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD.
Registrar.

1) See Part II, No. 42, p. 697.

2) " " " " 43, p. 700.

3) " " " " 44, p. 734.

TROISIÈME SESSION.

DIX-HUITIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le vendredi 17 août 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président¹⁾.*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *Juge national*,
M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*.

L'affaire du Vapeur « Wimbledon ».

M. le PRÉSIDENT donne la parole au Greffier pour lecture de l'ordre du jour.

Le GREFFIER déclare qu'au cours de la séance actuelle sera lu l'arrêt dans l'affaire entre les Gouvernements de Sa Majesté britannique, de la République française, de Sa Majesté le Roi d'Italie et de Sa Majesté l'Empereur du Japon, d'une part et le Gouvernement de l'Empire allemand, d'autre part. Il déclare ensuite que les Agents des parties requérantes, intervenante et défenderesse ont été dûment informés, à leur domicile élu à la Haye, des date, heure et ordre du jour de la présente séance.

1) 46^{me} séance de la Cour.

THIRD SESSION.

EIGHTEENTH
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague.
on Friday, August 17th, 1923, at 10.30 a. m.
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *National Judge*,
M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court*.

The case of the S.S. "Wimbledon".

The PRESIDENT called upon the Registrar to announce the business on the Agenda.

The REGISTRAR stated that this was the delivery of judgment in the litigation between the Governments of His Britannic Majesty, of the French Republic, of His Majesty the King of Italy and of His Majesty the Emperor of Japan, on the one hand, and the Government of the German Empire on the other hand. He further stated that the Agents of the Applicant, Intervening and Respondent parties had been duly informed, at the address selected by them at the Hague, of the date, hour and agenda of the present sitting.

(1) 46th Meeting of the Court.

M. le PRÉSIDENT donne lecture du texte français de l'arrêt (Annexe 50) ¹⁾.

M. le PRÉSIDENT prie le Greffier de lire le texte anglais de l'arrêt ainsi que les opinions individuelles de MM. les juges Anzilotti et Huber et du juge national allemand M. Schücking.

M. le GREFFIER lit les textes en question (Annexes 51 et 52) ¹⁾.

La séance est levée à 13 h. 10.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

¹⁾ Non reproduit ici. Voir *Recueil des Arrêts, Série A, n° 1* (Publications de la Cour permanente de Justice internationale).

The PRESIDENT read the French text of the judgment in question (Annex 50). (1)

The PRESIDENT instructed the Registrar to read the English text of the judgment and also the dissenting opinions of MM. Anzilotti and Huber, Judges, and of M. Schücking, German National Judge.

The REGISTRAR read the texts in question (Annexes 51 and 52) (1).

The Court rose at 1.10 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) Not reproduced here. See *Collection of Judgments*, Series A, No. 1 (Publications of the Permanent Court of International Justice).

TROISIÈME SESSION.

DIX-NEUVIÈME SÉANCE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le lundi 27 août 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président¹⁾.*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour.*

Avis consultatif concernant l'acquisition de la nationalité polonaise.

Le PRÉSIDENT prie le Greffier de donner lecture de la question portée à l'ordre du jour.

Le GREFFIER lit la lettre du Secrétaire général de la Société des Nations en date du 11 juillet 1923, et la Résolution du Conseil du 7 juillet 1923 (Annexe 54).²⁾

Le PRÉSIDENT annonce que le Gouvernement polonais a exprimé le désir d'être entendu par la Cour et a, à cet effet, dûment désigné le Comte Rostworowski comme son représentant.

1) 52^{me} séance de la Cour.

2) Voir deuxième partie, n° 45, p. 748.

THIRD SESSION.

NINETEENTH
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace. The Hague.
on Monday, August 27th, 1923 at 10.30 a. m.
the President. M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President,*
WEISS, *Vice-President,*
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

Advisory Opinion concerning the acquisition of Polish Nationality.

The PRESIDENT called upon the Registrar to read the question on the Agenda.

The REGISTRAR read the letter from the Secretary-General of the League of Nations, dated July 11th, 1923, and the Resolution of the Council dated July 7th, 1923, (Annex 54).²⁾

The PRESIDENT announced that the Polish Government had expressed the desire to be heard by the Court and had duly appointed Count Rostworowski as its representative.

(1) 52nd meeting of the Court.

(2) See Part II, no. 45, p. 749.

Le PRÉSIDENT donne la parole au Comte Rostworowski.

Le COMTE ROSTWOROWSKI fait l'exposé reproduit à l'annexe 55. ¹⁾

La séance est levée à 12 heures 30.

Le Président de la Cour:

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour:

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Voir deuxième partie, n^o 46, p. 753.

The PRESIDENT called on Count Rostworowski to address the Court.

Count ROSTWOROWSKI made the speech reproduced as Annex 55. (1)

The Court rose at 12.30 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) See Part II, no. 46, p. 768.

TROISIÈME SESSION.

VINGTIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 3 septembre 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président¹⁾.*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour.*

Avis consultatif concernant l'acquisition de la nationalité polonaise.

Le PRÉSIDENT ouvre la séance et donne la parole au Dr Schiffer. En même temps, il annonce que permission a été accordée au Dr Schiffer de parler en allemand; il est entendu que son exposé sera aussitôt traduit en français par l'interprète fourni par le Gouvernement allemand.

M. SCHIFFER fait l'exposé reproduit à l'annexe 56. ²⁾
La séance est suspendue de 12 h. 30 à 15 h.

A la reprise de la séance, M. SCHIFFER termine son exposé.

1) 55^mo séance de la Cour.

2) Voir deuxième partie, n^o 47, p. 783.

THIRD SESSION.

TWENTIETH
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on September 3rd, 1923, at 10.30 a. m.
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,

LORD FINLAY,

MM. NYHOLM,

MOORE,

DE BUSTAMANTE,

ALTAMIRA,

ODA,

ANZILOTTI,

HUBER,

WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court*.

Advisory Opinion concerning the acquisition of Polish Nationality.

The PRESIDENT declared the sitting opened and called on Dr. Schiffer to address the Court. He further stated that permission had been granted to Dr. Schiffer to speak in German, it being understood that his speech would be forthwith translated into French by an interpreter provided by the German Government.

M. SCHIFFER made the speech reproduced as Annex 56.⁽²⁾
The Court adjourned from 12.30 p.m. to 3 p.m.

On the resumption Dr. Schiffer concluded his speech.

(1) 55th meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 47, p. 805.

Le PRÉSIDENT demande à M. Schiffer à quel moment le mémoire mentionné dans son discours sera distribué ; il fait observer que la procédure ne peut pas prendre fin avant que le représentant de la Pologne ait eu l'occasion d'examiner ce mémoire et de soumettre ses observations.

M. ROSTWOROWSKI demande la parole. Son exposé est reproduit à l'annexe 57.¹⁾

La Cour se retire en Chambre du Conseil.

A la rentrée de la Cour, Le PRÉSIDENT annonce que M. Schiffer est prêt à ne pas soumettre le mémoire susmentionné et demande à M. Rostworowski s'il désire répondre aux observations orales de M. Schiffer.

M. ROSTWOROWSKI ayant exprimé le désir de signaler certaines lacunes dans l'exposé de M. Schiffer, Le PRÉSIDENT annonce que la prochaine séance aura lieu le mardi 4 septembre à 14 h. 30.

La séance est levée à 17 h. 20.

Le Président de la Cour :
 (Signé) LODER.
 Le Greffier de la Cour :
 (Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Voir deuxième partie, n° 48, p. 825.

The PRESIDENT asked Dr. Schiffer at what moment the memorandum to which he had referred in his speech would be distributed ; the proceedings could not be terminated until the representative of the Polish Government had had an opportunity of considering the memorandum in question and presenting his observations.

M. ROSTWOROWSKI asked permission to make a statement reproduced as Annex 57. (1)

The Court withdrew for private discussion.

On the return of the Court, the PRESIDENT announced that Dr. Schiffer was prepared not to submit the memorandum above referred to. He therefore asked M. Rostworowski whether he desired to reply to the oral statements made before the Court by Dr. Schiffer.

M. ROSTWOROWSKI having signified his desire to point out certain lacunae in M. Schiffer's exposé, the President fixed the next meeting of the Court for Tuesday, September 4th, at 2.30 p.m.

The Court rose at 5.20 p.m.

(Signed) LODER,
Président.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) See Part II, No. 48, p. 826.

TROISIÈME SESSION.

VINGT-ET-UNIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le mardi 4 septembre 1923 à 14 h. 30.
sous la présidence de M. Loder, Président¹⁾.*

Présents :

MM. LODER, *Président*
WEISS, *Vice-Président*
Lord FINLAY
MM. NYHOLM
MOORE
DE BUSTAMANTE
ALTAMIRA
ODA
ANZILOTTI
HUBER
WANG

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour.*

Avis consultatif concernant l'acquisition de la nationalité polonaise.

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. Rostworowski.

M. ROSTWOROWSKI fait la réponse reproduite à l'annexe 58.²⁾

Le PRÉSIDENT demande à M. Schiffer s'il désire présenter une duplique orale.

M. SCHIFFER demande quelques minutes pour préparer sa duplique.

La séance est suspendue de 15h. 15 à 15h. 30.

1) 57me séance de la Cour.

2) Voir deuxième partie, n° 49, p. 827.

THIRD SESSION.

TWENTY-FIRST
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on Tuesday, September 4th, 1923, at 2.30 p. m.
the President, M. Loder, presiding.⁽¹⁾*

Present :

MM. LODER, *President*
WEISS, *Vice-President*

Lord FINLAY

MM. NYHOLM

MOORE

DE BUSTAMANTE,

ALTAMIRA

ODA

ANZILOTTI

HUBER

WANG

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

Advisory Opinion concerning the acquisition of Polish Nationality.

The PRESIDENT called upon Count Rostworowski to address the Court.

Count ROSTWOROWSKI made the reply reproduced as Annex 58. ⁽²⁾

The PRESIDENT asked Dr. Schiffer if he desired to make rejoinder.

Dr. SCHIFFER asked for a few minutes to prepare his rejoinder.

The Court adjourned from 3.15 p. m. to 3.30 p. m., after

(1) 57th Meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 49, p. 831.

A la reprise de la séance, M. Schiffer fait l'exposé reproduit à l'annexe 59. ¹⁾

Le Président dit que l'avis de la Cour sera rendu en séance publique. La date et l'heure de cette séance seront annoncées en temps utile.

La séance est levée à 16 h. 10.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Voir deuxième partie, n° 50, p. 834.

which Dr. Schiffer made the speech reproduced as Annex 59. (1)

The President stated that the opinion of the Court would be given at a public sitting, the date and hour of which would be announced in due time.

The Court rose at 4.10 p. m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

1) See Part II, No. 50, p. 839.

TROISIÈME SESSION.
VINGT-DEUXIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le lundi 10 septembre 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président¹⁾.*

Présents :

MM. LODER, *Président*
WEISS, *Vice-Président*

Lord FINLAY

MM. NYHOLM

MOORE

DE BUSTAMANTE

ALTAMIRA

ODA

ANZILOTTI

HUBER

WANG

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour.*

Avis consultatif concernant les colons allemands en Pologne.

Le PRÉSIDENT invite le Greffier à donner lecture de la question à l'ordre du jour.

Le GREFFIER lit un extrait de la résolution du Conseil de la Société des Nations par laquelle la Cour est priée de donner un avis consultatif sur certaines questions concernant les colons allemands en Pologne.

Le PRÉSIDENT donne ensuite lecture du texte anglais de l'avis de la Cour et le GREFFIER du texte français²⁾.

La séance est levée à 13 heures.

Le Président de la Cour :
(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :
(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) 61^{me} séance de la Cour.

2) Non reproduit ici. Voir *Recueil des Avis consultatifs*, série B, n^o 6 (Publications de la Cour permanente de Justice internationale).

THIRD SESSION.
TWENTY-SECOND
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on Monday, September 10th, 1923, at 10.30 a.m.
the President, M. Loder, presiding.⁽¹⁾*

Present :

MM. LODER, *President*
WEISS, *Vice-President*

Lord FINLAY

MM. NYHOLM

MOORE

DE BUSTAMANTE

ALTAMIRA

ODA

ANZILOTTI

HUBER

WANG

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

Advisory Opinion concerning German Settlers in Poland.

The PRESIDENT called upon the Registrar to read the question on the Agenda.

The REGISTRAR read an extract from the Resolution of the Council of the League of Nations, requesting the Court to give an Advisory Opinion in regard to certain questions concerning German settlers in Poland.

The PRESIDENT then read the English text of the Court's opinion after which the French text was read by the Registrar.⁽²⁾

The Court rose at 1 p. m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) 61st Meeting of the Court.

(2) Not reproduced See *Collection of Advisory Opinions*, Series B, no. 6 (Publications of the Permanent Court of International Justice).

TROISIÈME SESSION.

—
VINGT-TROISIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le samedi 15 septembre 1923, à 16 heures,
sous la présidence de M. Loder, Président¹⁾.*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour.*

Avis consultatif concernant l'acquisition de la nationalité polonaise.

Le PRÉSIDENT invite le Greffier à annoncer la question à l'ordre du jour.

Le GREFFIER fait connaître qu'il s'agit de l'avis consultatif relatif à certaines questions concernant l'application de l'article 4 du traité polonais de minorités.

Ensuite, le PRÉSIDENT donne lecture du texte français de l'avis de la Cour. ²⁾

Le GREFFIER donne lecture du texte anglais de l'avis ainsi que des observations de Lord Finlay sur la question de compétence, observations jointes à l'avis.

1) 65^{me} séance de la Cour.

2) Non reproduit ici. Voir *Recueil des Avis consultatifs*, série B n° 7 (Publications de la Cour permanente de Justice internationale).

THIRD SESSION.

TWENTY-THIRD
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on Saturday, September 15th, 1923, at 4 p.m.,
the President, M. Loder, presiding (1)*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,

LORD FINLAY,

MM. NYHOLM,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court*.

Advisory Opinion concerning the acquisition of Polish Nationality.

The PRESIDENT called on the Registrar to announce the question on the Agenda.

The REGISTRAR stated that this was the Advisory Opinion in regard to certain questions arising out of the application of Article 4 of the Polish Minorities Treaty.

The PRESIDENT then read the French text of the Court's Opinion (2) on the question.

The REGISTRAR read the English text of the Opinion and also the observations by Lord Finlay on the question of competency which are annexed to the said Opinion.

(1) 65th. Meeting of the Court.

(2) Not reproduced here. See *Collection of Advisory Opinions*, Series B, No. 7, (Publications of the Permanent Court of International Justice).

Le PRÉSIDENT déclare que la session ordinaire pour l'année 1923 est close.

La séance est levée à 17 h. 35.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

The PRESIDENT declared the Ordinary Session for the year 1923 concluded.

The Court rose at 5.35 p.m.

Le Président de la Cour :
(*Signé*) LODER.

Le Greffier de la Cour :
(*Signé*) Å. HAMMARSKJÖLD.
